

Consommation abusive d'alcool, 2013



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Consommation abusive d'alcool, 2013

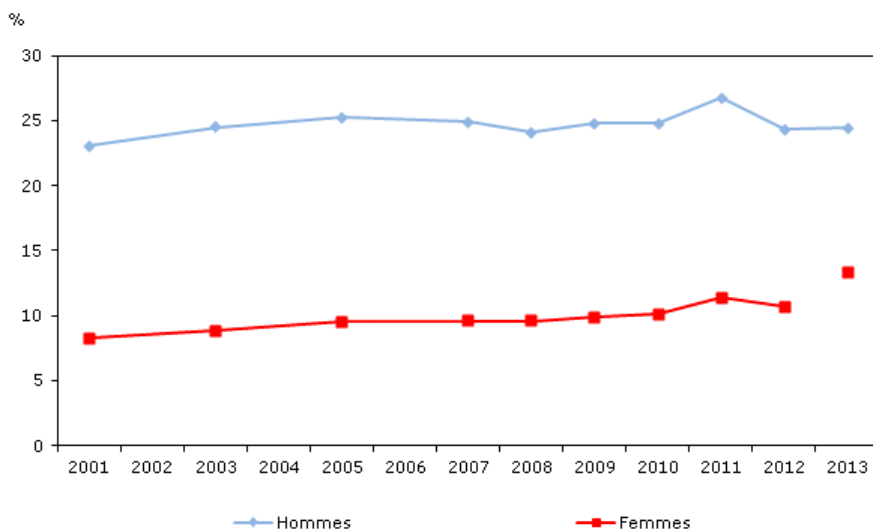
La consommation excessive d'alcool peut avoir des conséquences graves sur la santé et sur le plan social, particulièrement lorsqu'elle se combine à d'autres comportements, comme la conduite en état d'ébriété. Chez les hommes, la consommation abusive d'alcool est définie comme le fait d'avoir bu cinq verres d'alcool ou plus en une même occasion, au moins une fois par mois au cours de la dernière année. La même définition s'applique aux femmes entre 2001 et 2012. À partir de 2013, la limite pour la consommation abusive d'alcool chez les femmes a été réduite à quatre verres d'alcool ou plus¹.



En 2013, 18,9 % (5,5 millions) des Canadiens de 12 ans et plus ont déclaré une consommation d'alcool les classant dans la catégorie des grands buveurs.

Une consommation abusive a été déclarée par 24,5 % des hommes et 13,4 % des femmes en 2013. Chez les hommes, ce taux était à peu près le même qu'en 2012 (24,3 %), mais en baisse significative par rapport à celui de 26,8 % enregistré en 2011. En raison de la modification de la définition de consommation abusive d'alcool chez les femmes, les estimations pour 2013 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes. En effet, l'augmentation de la proportion de grandes buveuses, qui est passée de 10,7 % en 2012 à 13,4 % en 2013, est en partie due à la nouvelle définition utilisée en 2013 (graphique 1).

Graphique 1
Pourcentage de personnes ayant déclaré une consommation abusive d'alcool¹ au cours de la dernière année, selon le sexe, population à domicile de 12 ans et plus, Canada, 2001 à 2013



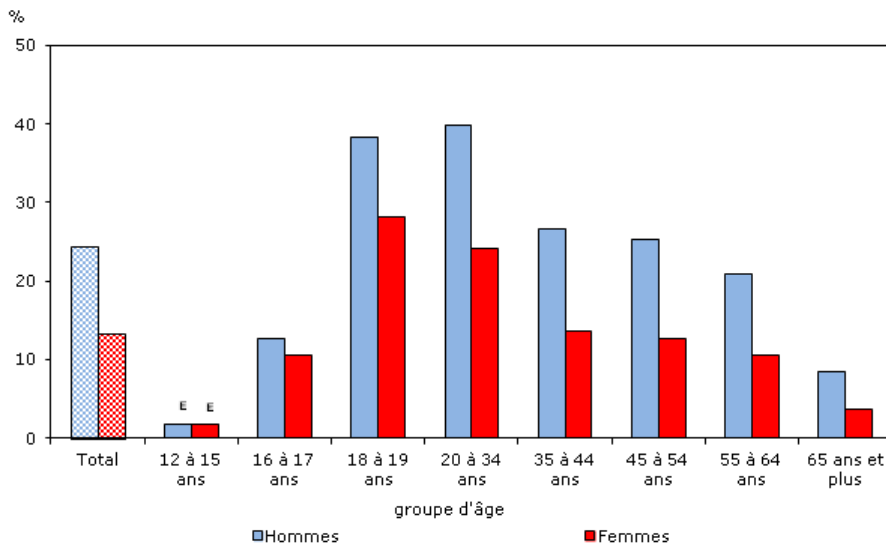
Note : 1. Chez les hommes, la consommation abusive d'alcool est définie comme le fait d'avoir bu cinq verres d'alcool ou plus en une même occasion, au moins une fois par mois au cours de la dernière année. La même définition s'applique aux femmes entre 2001 et 2012. À partir de 2013, la limite pour la consommation abusive d'alcool chez les femmes a été réduite à quatre verres d'alcool ou plus.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2001, 2003, 2005, 2007 - 2013.

Habituellement, une proportion plus élevée d'hommes que de femmes déclarent une consommation abusive d'alcool. En 2013, c'était toujours le cas, même si la limite pour les femmes a été baissée à quatre verres d'alcool ou plus. Les hommes étaient plus susceptibles de déclarer une consommation abusive d'alcool que les femmes de tous les âges, sauf chez le groupe de 12 à 17 ans, où aucune différence significative n'a été enregistrée entre les sexes.

Les taux de consommation abusive d'alcool les plus élevés pour les deux sexes étaient observés chez les 18 à 34 ans. Dans le groupe des 18 et 19 ans, 38,3 % des hommes et 28,2 % des femmes ont déclaré consommer abusivement de l'alcool et dans le groupe des 20 à 34 ans, les taux s'élevaient à 39,8 % et 24,2 % respectivement (graphique 2).

Graphique 2
Pourcentage de personnes ayant déclaré une consommation abusive d'alcool¹ au cours de la dernière année, selon le groupe d'âge et le sexe, population à domicile de 12 ans et plus, Canada, 2013



Note : 1. Par consommation abusive d'alcool, on entend les hommes qui ont déclaré avoir bu cinq verres d'alcool, ou les femmes ayant déclaré avoir bu quatre verres d'alcool, en une même occasion, au moins une fois par mois au cours de la dernière année.

E À utiliser avec prudence (coefficient de variation compris entre 16,6 % et 33,3 %).

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2013.

La proportion de personnes qui ont déclaré faire une consommation abusive d'alcool était **inférieure** à la moyenne nationale (18,9 %) au :

- Ontario (17,1 %)
- Colombie-Britannique (17,4 %)

La proportion de personnes qui ont déclaré faire une consommation abusive d'alcool était **supérieure** à la moyenne nationale au :

- Terre-Neuve et Labrador (24,5 %)
- Nouveau-Brunswick (25,1 %)
- Québec (20,8 %)
- Yukon (32,4 %)
- Territoires du Nord-Ouest (33,0 %)

Les répondants des autres provinces et Nunavut² ont déclaré des taux comparables à la moyenne nationale.

Notes :

¹ La définition a été modifiée en 2013 pour assurer la conformité aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de Santé Canada relatives à la consommation abusive d'alcool. Par consommation abusive d'alcool, on entend les hommes qui ont déclaré avoir bu cinq verres d'alcool, ou les femmes ayant déclaré avoir bu quatre verres d'alcool, en une même occasion, au moins une fois par mois au cours de la dernière année. Bien que cet indicateur demeure comparable à celui publié les années précédentes pour les hommes (cinq verres ou plus), il n'est plus comparable pour les femmes.

² Notez que les proportions du Nunavut ont un coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 % ; il faut donc interpréter avec prudence.

Références

Hindmarch I, Bhatti J, Starmer G, Mascord D, Kerr J, Sherwood N, 1992, «The effects of alcohol on the cognitive function of males and females and on skills relating to car driving», *Human Psychopharmacology: Clinical & Experimental*, vol. (volume) 7, n.º (numéro) 2:105, mars.

Hotton, Tina et Dave Haans, 2004, « Consommation d'alcool et de drogues au début de l'adolescence », *Rapports sur la santé*, vol. (volume) 15, n.º (numéro) 3, mai, produit no 82-003 au catalogue de Statistique Canada, pages 9 à 21, <http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/82-003/archive/2004/6846-fra.pdf> (site consulté le 20 mai 2010).

Pérez, Claudio E., 2005, « Les passagers de conducteurs en état d'ivresse », *Rapports sur la santé*, vol. (volume) 16, n.º (numéro) 2, mars, produit no 82-003 au catalogue de Statistique Canada, pages 35 à 40, <http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/82-003/archive/2005/7788-fra.pdf> (site consulté le 20 ;mai 2010).

Tjepkema, Michael, 2004, « Dépendance à l'alcool et aux drogues illicites », *Rapports sur la santé*, vol. (volume) 15 (supplément), produit n.º (numéro) 82-003 au catalogue Statistique Canada, pages 9 à 21, <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-s/2004000/pdf/7447-fra.pdf> (site consulté le 20 mai 2010).

Wilkins, Kathryn, 2002, « Consommation modérée d'alcool et maladie cardiaque », *Rapports sur la santé*, vol. (volume) 14, n.º (numéro) 1, octobre, produit n.º (numéro) 82-003 au catalogue de Statistique Canada, pages 9 à 28, <http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/82-003/archive/2002/6342-fra.pdf> (site consulté le 20 mai 2010).

Données

D'autres données sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sont disponibles dans le tableau CANSIM 105-0501.